



LES CLD DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

*LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES  
ÉCONOMIQUES RÉGIONALES  
LE VÉRITABLE ENJEU DU PROJET PÉRIBONKA*

# *MÉMOIRE*

*PRÉSENTÉ AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT*

*AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC*

Madame la présidente,  
Messieurs les commissaires,

L'Association des Centres locaux de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervient pour la seconde fois devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de donner son avis sur un projet mis de l'avant par Hydro-Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, nous avons déjà eu l'occasion, en juin 2001, de participer aux audiences du BAPE pour exprimer notre point de vue sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

### **DES ACTEURS INCONTOURNABLES**

Les CLD sont les mandataires de chacune des MRC de la région et du gouvernement du Québec afin d'être pour chacun de leur territoire la porte d'entrée en ce qui concerne les mesures de soutien aux entreprises existantes et aux entrepreneurs potentiels. Chacun est administré par un conseil d'administration composé de personnes issues des milieux des affaires, socio-économique et politique.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les centres locaux de développement sont devenus en cinq ans des acteurs incontournables du développement économique. Nos équipes ont accentué l'efficacité de leur action en travaillant ensemble afin de faire avancer des dossiers prioritaires pour notre développement économique.

L'Association des Centres locaux de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe donc le CLD de Saguenay, le CLD Domaine-du-Roy, le CLD du Fjord, le CLD Lac-Saint-Jean Est et le CLD Maria-Chapdelaine. Au cours de l'année 2002 seulement, les cinq CLD de la région ont versé des contributions de 6 511 825 \$ dans l'économie régionale. Ces interventions ont permis de créer ou de maintenir 438 entreprises et de faire naître ou de consolider un total de 2 339 emplois sur les 120 000 déjà existants dans la région.

### **LA NÉCESSITÉ DE MAXIMISER NOS FORCES VIVES**

Notre expérience du développement, aussi jeune soit-elle, nous apprend qu'il n'existe qu'une seule voie pour bâtir cette région et assurer un avenir prospère à sa population : le regroupement de nos forces. À l'exemple des régions-ressources du Québec ayant des moyens limités pour faire face aux problèmes de développement, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a plus que jamais besoin de maximiser ses forces vives, tant ses ressources naturelles que son potentiel humain. C'est dans cet esprit que nous analysons les impacts et retombées du projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

Historiquement, l'exploitation de nos ressources naturelles a assuré le développement de notre communauté régionale et des emplois décents à des milliers de nos concitoyens, en même temps que d'assurer la richesse de grandes entreprises des secteurs de la forêt, du papier, et de l'aluminium. En ce début de nouveau millénaire, le Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure parmi les régions du Québec les plus riches en ressources naturelles. Malheureusement, leur exploitation n'est plus aussi génératrice d'emplois que ce fut le cas par le passé.

Parallèlement à ce constat, une conscience nouvelle s'est développée dans ces régions reflétant la volonté de la population de bénéficier sur une plus large échelle des retombées provenant de l'exploitation des ressources naturelles de son territoire. Nous avons d'ailleurs clairement exprimé ce point de vue, en février 2003, dans le mémoire que nous avons soumis à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions-ressources. En effet, nous réclamions alors le réinvestissement chez nous des 53,4 millions \$ prélevés annuellement par Québec sur l'exploitation de nos ressources naturelles qui ne retourne pas dans la région. Ce simple réinvestissement créerait immédiatement 954 emplois selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec.

### **DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS**

C'est donc à travers le prisme de la maximisation des retombées économiques régionales que nous avons considéré le projet actuellement à l'étude. D'autant plus qu'il nous apparaît assez clair que le projet ne soulève pas de problématique environnementale particulière, comme cela a été démontré depuis l'annonce du promoteur jusqu'aux interventions faites lors de la tenue de la première partie des audiences.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être des spécialistes des questions environnementales pour constater que l'ouvrage projeté sera construit sur une rivière qui est déjà passablement harnachée puisqu'on y retrouve trois centrales hydroélectriques, toutes la propriété d'Alcan, c'est-à-dire la Centrale de la Chute-des-Passes, la Centrale de la Chute-du-Diable et la Centrale de la Chute-à-la-Savane. L'ajout d'un quatrième ouvrage sur la Péribonka aura donc des impacts environnementaux « limités » si l'on considère que cette rivière a déjà subi des impacts environnementaux plus importants lors de l'aménagement des infrastructures précédentes.

Dans ce contexte, nous faisons confiance à Hydro-Québec pour mettre de l'avant les mesures d'atténuation nécessaires pour limiter le plus possible les impacts environnementaux du projet Péribonka. Les informations présentées dans le cadre de la publication de l'étude d'impact et celles complémentaires apportées lors de la première partie des audiences nous rassurent sur la volonté du promoteur d'assumer ses responsabilités environnementales.

La question environnementale nous inquiète d'autant moins que la construction d'un quatrième ouvrage sur la rivière Péribonka a justement été la solution proposée, il y a dix ans, par plusieurs groupes, dont des environnementalistes, comme alternative pour sauver la rivière Ashuapmushuan. Nous imaginons difficilement qu'un projet qui faisait consensus au début des années 1990 puisse aujourd'hui faire l'objet de sérieuses inquiétudes environnementales.

### **L'ENJEU DU PROJET PÉRIBONKA POUR LA RÉGION**

En conséquence, notre association considère que l'enjeu du projet Péribonka se situe sur le plan économique et non pas environnemental. Nous sommes donc d'avis que le promoteur du projet Péribonka, en l'occurrence Hydro-Québec, doit prendre tous les moyens nécessaires pour que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en retire un maximum de retombées économiques, à la fois en termes de contrats accordés à nos entreprises comme en termes d'emplois créés pour nos travailleurs, et ce, autant durant la phase de construction que durant la phase d'exploitation.

Il a suffi d'assister à la première partie des audiences publiques les 16, 17 et 18 septembre derniers pour constater que l'acceptabilité sociale du projet Péribonka sera jugée principalement sur la base des retombées économiques. **Tel est l'enjeu.** La population veut retirer le maximum de ce projet. Si c'était possible, elle exigerait même le maximum **et plus encore.**

Le président du Conseil du travail du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Mishell Potvin, a bien exprimé ce point de vue lors de son passage le 16 septembre dernier devant la commission du BAPE. Il demandait alors, mi-sérieux mi-farceur, s'il était possible d'accepter le barrage et de refuser la ligne de transmission, l'objectif étant de forcer la consommation sur place de l'électricité produite. La région s'assurerait ainsi la présence d'usines près de la centrale ainsi que la création de nombreux emplois permanents à long terme tant nécessaires au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Ce scénario relève évidemment de la fiction, mais il en dit long sur la volonté de la population régionale de ne plus demeurer impuissante à l'idée que l'électricité, produite ici, passe au-dessus de nos têtes pour être transportée dans les grands centres, au bénéfice d'industries et d'entreprises qui produisent et créent plus d'emplois ailleurs que chez nous.

Nous sommes donc bien conscients que nous ne pourrons pas retenir ici les 385 MW d'électricité qui seront produits par la nouvelle centrale, tout comme nous reconnaissons que nous bénéficions dans la région de l'énergie d'Hydro-Québec produite par les autres régions-ressources. Cependant nous entendons bien faire en sorte que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean profite le plus possible de la période de construction devant s'échelonner du printemps 2004 au printemps 2008, de même que de la présence à long terme de cette nouvelle centrale.

### **L'EXPÉRIENCE DE L'ALUMINERIE ALCAN À ALMA**

En fait, comme le reconnaît le promoteur dans l'étude d'impact du projet Péribonka au chapitre 23, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a démontré à l'occasion du projet de l'aluminerie Alcan à Alma sa capacité à capter les retombées économiques d'un chantier d'envergure. À la fermeture du chantier qui a nécessité des investissements de 2,9 milliards de dollars, la région avait réussi à retenir dans son économie 1,2 milliard de dollars, soit 40 % du total (et ce, uniquement en retombées directes). Des 331 contrats visant des interventions au chantier, 60 % ont été accordés à des entreprises de la région. Les travailleurs de la région ont aussi largement contribué par leur expertise et leur compétence à cet effort de maximisation des retombées économiques au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, des 9,25 millions d'heures de travail manuel qui ont été nécessaires pour la construction de l'usine, 73 % ont été effectuées par les travailleurs d'ici.

L'expérience que nous avons vécue dans le cadre de ce vaste chantier qu'a été l'aluminerie Alcan à Alma ne laisse place à aucun doute : nos entrepreneurs et nos travailleurs sont qualifiés pour réaliser une grande part des contrats liés à la construction de l'ouvrage projeté sur la rivière Péribonka. Nous avons largement fait la preuve de notre savoir-faire en matière de grand chantier. La compagnie Alcan s'est d'ailleurs félicitée d'avoir fait confiance à la région pour la construction de son usine et nous sommes confiants qu'Hydro-Québec manifesterà le même niveau de confiance à l'égard de nos gens.

## **LE VÉCU DE LA RÉGION AVEC HYDRO-QUÉBEC**

La société d'État Hydro-Québec connaît d'ailleurs fort bien les capacités de nos entrepreneurs et travailleurs puisqu'elle a créé, avec la région par l'entremise du CRCO (Conseil régional de concertation et de développement), un comité conjoint pour l'optimisation des retombées économiques de ses projets et activités. Ce comité conjoint (dont sont membres actifs les cinq CLD de la région) a contribué à augmenter considérablement les retombées depuis l'année 2000, comme en fait part le promoteur dans son étude d'impact en regard du projet.

Nous tenons d'ailleurs à mentionner plus particulièrement l'importante contribution de la région lors de la construction de la 12<sup>e</sup> ligne au cours des années 1990 et plus récemment, en 2003, dans le cadre du projet de dérivation de la rivière Manouane, avec des retombées économiques régionales qui se situent à 95 % du coût de construction. À chacune de ces occasions, Hydro-Québec a été en mesure d'apprécier le niveau élevé de compétence de nos entrepreneurs et travailleurs.

## **HYDRO-QUÉBEC ET LE FRACTIONNEMENT DES CONTRATS**

L'Association régionale des CLD est donc d'avis qu'Hydro-Québec doit prendre les moyens nécessaires pour assurer dans la région la maximisation des retombées économiques du projet Péribonka. Au cours de la première partie des audiences, les 16, 17 et 18 septembre, plusieurs intervenants se sont présentés devant cette commission pour réclamer d'Hydro-Québec le fractionnement des contrats qui seront alloués, comme la compagnie Alcan l'a fait lors de la construction de son aluminerie à Alma, de manière à permettre aux entreprises de la région d'être sur les rangs pour pouvoir soumissionner. Il faut bien réaliser que des chantiers de cette envergure sont rares dans la région et présentent une opportunité exceptionnelle pour permettre à nos entrepreneurs de développer une maîtrise d'œuvre qui sera ensuite bénéfique pour le développement de leur entreprise.

Toutefois, le porte-parole d'Hydro-Québec, M. Patrick Arnaud, a été très ferme dans ses propos à la mi-septembre. Le modèle de morcellement de contrats qui a été appliqué avec le chantier d'Alcan est inapplicable à la construction d'un ouvrage hydroélectrique. M. Arnaud a invoqué trois raisons pour expliquer sa position, soit la responsabilité de la qualité, la responsabilité de la technologie et la responsabilité ou capacité financière, autant de responsabilités qui ne peuvent être assumées que par un nombre très limités d'entrepreneurs lorsqu'on procède à la construction d'un barrage.

## **L'EXPÉRIENCE DU PROJET SM-3**

Pour notre part, nous continuons cependant d'exprimer des réserves sur ces explications fournies par le porte-parole d'Hydro-Québec. Nous demeurons convaincus que l'approche du fractionnement des contrats demeure applicable. À ce sujet, nous aimerions d'ailleurs attirer l'attention des membres de la commission sur l'expérience vécue sur la Côte-Nord dans le cadre du projet de la Sainte-Marguerite-3 [SM-3], un autre aménagement hydroélectrique construit par Hydro-Québec.

La construction de l'aménagement de la Sainte-Marguerite-3 a débuté en février 1994. La centrale a produit ses premiers kilowattheures au printemps de l'an 2001. En juin 1999, Hydro-Québec a publié un dépliant rappelant les différentes étapes de réalisation de ce projet sous le titre : « L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, En accord avec le milieu ». Avec raison, Hydro-Québec est fière d'avoir pu réaliser cet ouvrage en étroite partenariat avec le milieu. Pourtant, le promoteur a laissé une large place au fractionnement des contrats dans le projet SM-3, sans que cela ne pose de problème.

### UN RAPPORT SIGNIFICATIF

Mieux encore. Dans son rapport intitulé « Recommandations relatives au projet SM-3 » présenté à Hydro-Québec, le Comité régional des retombées économiques de SM-3 sur la Côte-Nord recommande très clairement le fractionnement des contrats comme moyen d'optimiser les retombées économiques régionales du chantier par l'octroi du plus grand nombre de contrats de construction, de contrats de sous-traitance et de contrats d'approvisionnement aux PME, entrepreneurs et fournisseurs de la région. Une autre recommandation proposait que pour des contrats inférieurs à 2 M \$, le promoteur ait recours à des appels d'offres restreints à la région lorsqu'il y a possibilité d'au moins 4 soumissionnaires qualifiés dans la région.

**C'est clair, le Comité régional des retombées économiques de SM-3 a identifié le fractionnement des contrats comme étant la meilleure approche pour assurer la maximisation des retombées économiques régionales. Cette recommandation a fait l'unanimité parmi les membres du comité, parmi lesquels nous retrouvons deux représentants d'Hydro-Québec, messieurs Laurent Busque, chef du chantier SM-3 et Denis Clements, agent de liaison. Ces derniers ont endossé cette recommandation sans aucune réserve.**

**Savez-vous que pour la construction de SM-3, Hydro-Québec a partagé les contrats en 140 lots pour favoriser les entreprises de la Côte-Nord ?** C'est un effort beaucoup plus important que les 36 lots invoqués pour le projet Péribonka par le porte-parole d'Hydro-Québec lors de la première partie de ces audiences. Entre l'exigence du fractionnement de **tous** les contrats et la proposition de 36 lots seulement, n'y aurait-il pas lieu pour Hydro-Québec de consentir à un effort supplémentaire avant de recourir trop facilement à sa clause de sous-traitance régionale ? L'expérience vécue à SM-3 nous incite à le croire.

### UNE SOUS-TRAITANCE CONTRAIGNANTE

D'autre part, il faut reconnaître que le recours à la clause de sous-traitance plutôt qu'au fractionnement des contrats présente certaines contraintes majeures pour les entrepreneurs. En effet, l'expérience vécue dans d'autres chantiers d'envergure semblable, dont SM-3, nous enseigne que lorsque les entrepreneurs locaux agissent comme sous-contractants, ils subissent de fortes pressions pour les obliger à baisser considérablement leur prix pour obtenir le sous-contrat. Ces négociations, qui n'en finissent plus, frisent même le « chantage ».

Une autre contrainte que subissent les entrepreneurs sous-contractants est le retard dans le paiement pour les travaux effectués. En effet, selon qu'il intervient comme contracteur général ou sous-contractant, un entrepreneur sera payé dans les 30 jours ou devra supporter un délai de 45 à

90 jours. L'entrepreneur doit donc limiter considérablement sa marge de profit pour obtenir le contrat, en plus de devoir « supporter » l'entrepreneur général en attendant d'être payé. La dernière contrainte, que doit subir l'entrepreneur sous-contractant, est qu'il ne bénéficie d'aucun délai pour accomplir les travaux.

Comme vous pouvez le constater, d'autres raisons s'ajoutent à la maximisation des retombées économiques régionales pour que les entrepreneurs régionaux préfèrent l'approchent du fractionnement des contrats à celle de la clause de sous-traitance régionale.

#### **UN OBJECTIF QUI DOIT DEVENIR UN ENGAGEMENT**

Cette position de notre part en faveur d'une clause de fractionnement des contrats n'est toutefois pas un rejet de l'intention d'Hydro-Québec de recourir à sa clause de sous-traitance régionale. En fait, nous demandons au promoteur de faire le maximum possible par le fractionnement des contrats et ensuite, de se prévaloir de sa formule de sous-traitance.

À notre avis, cette façon de faire contribuera à atteindre les prévisions du promoteur qui souhaite garantir à la région des retombées totalisant près de 65 % du coût total des travaux de construction. Il s'agit donc d'un montant d'environ 340 millions de dollars sur une somme totale de 528,1 millions de dollars.

Cet objectif nous apparaît raisonnable et acceptable. Connaissant avec quel sérieux Hydro-Québec s'est toujours préoccupée de remplir ses engagements, **nous lui demandons aujourd'hui de faire de cet objectif de retombées économiques un engagement très ferme qu'elle prend à l'égard de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.**

#### **RENFORCEMENT DU COMITÉ DE MAXIMISATION ET AUTRES RECOMMANDATIONS**

D'autre part, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de renforcer l'actuel comité de maximisation composé de représentants d'Hydro-Québec et de partenaires socio-économiques régionaux pour assurer un suivi efficace des retombées économiques pour la région Saguenay—Lac-Saint-Jean.

L'Association régionale des CLD recommande donc que dès l'obtention des autorisations nécessaires pour aller de l'avant avec le projet, le promoteur adopte diverses mesures à cette fin. Cela passe entre autres par la transmission et la diffusion de l'information relative au projet et aux appels d'offres afin de bien servir les entrepreneurs et les fabricants de la région.

#### **Concernant la diffusion de l'information, nous recommandons :**

- ⇒ que l'information pertinente se retrouve dans les bureaux de l'Association de la construction du Québec et de Jonquière et dans d'autres lieux à être identifiés, dont au moins un bureau sur les territoires du Lac-Saint-Jean, pour couvrir l'ensemble des secteurs stratégiques de la région ;
- ⇒ que la liste des soumissionnaires invités soit également disponible à ces endroits pour permettre aux sous-traitants potentiels de consulter les appels d'offres et offrir leurs services aux soumissionnaires invités ;

- ⇒ que la liste des lots d'achats et de contrats à venir soit publiée au moins trois mois à l'avance dans les deux endroits mentionnés ;
- ⇒ que le comité de maximisation bénéficie d'un temps de réaction suffisant [au moins 5 jours ouvrables] pour évaluer les appels d'offre et déterminer les possibilités de sous-traitance régionale. La confidentialité des informations sera évidemment préservée par les membres du comité.

### **Nous recommandons aussi :**

- ⇒ que le comité de maximisation travaille rapidement avec Hydro-Québec à la mise à jour et à la bonification du répertoire des entreprises régionales. Comme cela a été fait dans le projet Alcan, une fiche descriptive de chaque entreprise devrait être établie identifiant ses principales activités, produits ou services.
- ⇒ que pour des contrats inférieurs à 2 M \$, le promoteur ait recours à des appels d'offres restreints à la région lorsqu'il y a possibilité d'au moins 4 soumissionnaires qualifiés dans la région ;
- ⇒ que pour l'ensemble des contrats, Hydro-Québec favorise la région lorsqu'il y a prix et compétence égales ;
- ⇒ que le comité puisse faire connaître à l'avance et informer la population sur la nature des biens et services requis durant la réalisation de l'ouvrage pour créer un climat favorable au développement de l'entrepreneuriat dans notre région et organiser dans la région des réunions d'informations avec les entrepreneurs régionaux sur les divers contrats qui sont à venir à court et à moyen terme ;
- ⇒ que le promoteur participe et encourage les salons de la sous-traitance [visite des chantiers pour les sous-traitants, présentation de l'équipe de l'adjudicataire] ;
- ⇒ que les travaux suivants soient réservés à des entreprises régionales :
  - route d'accès;
  - installation des services divers et des camps;
  - ingénierie liée aux routes;
  - la surveillance et les travaux de laboratoire;
  - le déboisement;
  - les installations temporaires ;
  - les fournitures et l'entretien du matériel roulant.

Il nous apparaît aussi essentiel qu'Hydro-Québec rende publique, le plus rapidement possible après l'obtention des autorisations, **la ventilation de tous les lots de contrats à être accordés pour la construction de l'ouvrage**. La publication de cette information permettra de guider nos entrepreneurs régionaux en fonction des contrats pour lesquels ils peuvent soumissionner et même d'encourager certains maillages et liens d'affaires entre entrepreneurs pour favoriser l'obtention de contrats et maximiser les retombées dans la région.

### **FAVORISER LES LIENS D'AFFAIRES ENTRE ENTREPRENEURS NON AUTOCHTONES ET AUTOCHTONES**

Plus spécifiquement, nous pensons aussi que le projet d'Hydro-Québec favorisera les liens d'affaires et maillages entre entrepreneurs non autochtones et autochtones. Pour l'Association



régionale des CLD, le projet Péribonka devrait être une occasion de rapprochement entre les communautés d'affaires non autochtones et autochtones.

Nous approuvons d'ailleurs le fait qu'Hydro-Québec entend octroyer une part de contrats de l'ordre de 80 millions de dollars à des entreprises Ilnu de Mashteuiatsh. À notre avis, ces retombées, garanties à la communauté Ilnue, profiteront aussi à l'ensemble de l'économie régionale.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne peut que sortir gagnant du développement des liens d'affaires entre les entrepreneurs non autochtones et autochtones. En se rapprochant, les deux communautés d'affaires renforcent leur expertise réciproque et deviennent, par le fait même, mieux qualifiées, grâce à d'éventuels maillages, pour avoir accès aux contrats accordés dans le cadre du projet.

### **UN APPUI AUX CAMIONNEURS EN VRAC**

D'autre part, nous souhaitons manifester notre appui à la demande qui a été formulée devant cette Commission, lors de la première partie des audiences, par M. Claude Girard au nom de l'Association des camionneurs en vrac du Saguenay–Lac-Saint-Jean. M. Girard souhaitait l'inclusion dans les contrats de sous-traitance d'une clause permettant le camionnage sur les chemins privés pour les camionneurs artisans. Une telle clause a déjà été expérimentée dans le cadre du projet Toulnostouc et a généré des retombées importantes pour les camionneurs en vrac.

À notre avis, Hydro-Québec doit renouveler une telle clause pour le projet Péribonka puisque l'octroi de contrats aux camionneurs en vrac a pour effet direct d'accroître les retombées économiques régionales.

### **LES RETOMBÉES À LONG TERME DU PROJET PÉRIBONKA ?**

En dépit des éléments positifs du projet Péribonka, nous devons déplorer qu'un ouvrage de cette envergure ne présente pas un plus grand potentiel de retombées économiques à long terme pour notre région.

En effet, une fois la construction complétée et la mise en service de la centrale effectuée, le projet ne générera que des retombées minimales pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'exception bien sûr des revenus qui seront versés aux MRC directement impactées, c'est-à-dire la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC Maria-Chapdelaine. À ce sujet, bien que la négociation des ententes entre Hydro-Québec et les MRC n'est pas encore complétée, nous croyons que les MRC ne doivent pas obtenir moins que ce qui a déjà été accordé par Hydro-Québec aux Ilnus. Nous appuyons donc les préfets des MRC du Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine lorsqu'ils réclament l'équité avec les Montagnais de Mashteuiatsh.

Cependant, nous croyons qu'à long terme, la région doit revendiquer plus que ces seuls montants compensatoires. Nous souhaitons aussi obtenir des retombées plus structurantes pour le positionnement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Après mûre réflexion, nous croyons qu'il est approprié de profiter de la réalisation de ce projet d'envergure pour réclamer du promoteur son soutien afin de compléter la construction du réseau

de gaz naturel sur l'ensemble du territoire régional. D'entrée de jeu, nous repoussons l'objection qui pourrait nous être faite que nous ne frappons peut-être pas à la bonne porte pour adresser une telle demande.

Nous comprenons très bien que le « holding » Hydro-Québec est maintenant constitué de quatre domaines d'affaires, qui sont Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Équipement, et chacun a une mission qui lui est propre. Pour notre part, notre demande s'adresse aux représentants d'Hydro-Québec qui se trouvent aujourd'hui devant nous et il n'en tient qu'à eux d'effectuer les démarches nécessaires aux bons endroits, au sein du « holding » Hydro-Québec, pour que la région soit assurée d'obtenir des retombées structurantes à long terme du projet Péribonka.

Nous savons bien que cette demande est inhabituelle et ne cadre pas dans les façons de faire habituelles de la société d'État, les façons qu'elle a de compenser les milieux impactés par ses projets. Nous maintenons cependant notre demande. Comme nous l'avons mentionné au début de notre mémoire, dans le contexte où les régions-ressources ne retirent plus suffisamment de retombées de l'exploitation de leurs richesses pour assurer leur avenir, il est grandement temps de questionner et revoir les façons de faire. Notre demande inhabituelle pour compléter le réseau de gaz naturel sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un premier pas dans ce sens. Cette réalisation contribuerait par le fait même à améliorer la compétitivité industrielle de notre région, à lui donner un atout supplémentaire pour attirer ici de nouvelles industries et des précieux emplois dont notre population a grandement besoin.

Nous évaluons qu'il reste 111 kilomètres à couvrir pour étendre le réseau de gaz naturel à l'ensemble de la région. Il s'agirait de prolonger le réseau pour rejoindre le nord-est du Lac-Saint-Jean, le secteur nord du Saguenay et Port Saguenay. Les tronçons à parachever sont les suivants :

- 42 kms entre Saint-Félicien, Saint-Méthode et Dolbeau-Mistassini ;
- 15 kms entre Saint-Méthode et Normandin ;
- 17 kms entre la route 170 et Port Saguenay ;
- 5 kms entre le pont Dubuc et Valin via la route 172 ;
- 32 kms entre le pont Dubuc et le parc industriel de Saint-Ambroise, en longeant le boulevard Sainte-Geneviève, le boulevard Martel, la rue Hôtel-de-ville, et la route 172 jusqu'au parc industriel de Saint-Ambroise.

Nous estimons que ces travaux nécessiteraient des investissements d'environ 25 M \$ et représenteraient un legs permanent pour la région.

## **LA POSITION DE NOTRE ASSOCIATION**

**En conséquence des arguments invoqués dans notre mémoire, nous demandons à Hydro-Québec de s'engager, pour favoriser les retombées économiques régionales et le développement de l'expertise de nos entreprises, à adopter une approche combinant à la fois le fractionnement de contrats (prioritairement) et l'application de la clause de sous-traitance régionale.**

**De plus, sous réserve du respect par Hydro-Québec de son objectif d'atteindre près de 65 % du coût de construction en retombées économiques régionales et de l'adoption de mesures concrètes, dont l'efficacité a été démontrée avec le chantier SM-3 pour maximiser les retombées économiques régionales et assurer le suivi des retombées économiques, l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de recommander la réalisation du projet Péribonka.**